

Mesdames, Messieurs,

Chers membres de l'association AVIVO et membres du comité, Mme la Présidente

Au nom du Conseil communal delémontain que je représente aujourd'hui, je vous souhaite la bienvenue à cette fête de Noël et vous remercie de votre invitation.

L'Avivo section interjurassienne est engagée depuis de nombreuses années dans la défense des intérêts des personnes âgées et dans la mise sur pied d'activités, de sorties ou de sa chorale que nous avons la chance d'écouter aujourd'hui. Mon premier message est d'adresser un grand merci aux différentes personnes, membres, comité, bénévoles, qui œuvrent au sein de cette institution qui, de part son engagement, retient toujours l'attention des autorités lorsqu'elle prend langue avec elles. Nous savons, vous comme moi, les difficultés auxquelles peuvent être confrontés les aînés : la compréhension du système d'aide sociale n'est pas une mince affaire au vu de ce qui existe et les questions légitimes qui se posent au sujet du droit à certaines prestations peut être décourageant pour certains. Aussi, je pense que l'Avivo tient une place importante dans le réseau de soutien aux aînés, et pour cela je tiens, encore une fois, à remercier l'Avivo pour son travail de soutien et de défense des personnes âgées.

La Ville de Delémont a, pour sa part, engagé de nombreux projets de manière à renforcer le réseau des institutions en lien aux personnes âgées. En 2016, par exemple, le centre de jour Sur la Doux a ouvert ses portes au sein de la vieille ville, en collaboration avec l'Hôpital du Jura et la Résidence la Promenade, dans le but de proposer des activités, favoriser des rencontres et permettre d'éviter l'isolement social.

Les structures d'accueil pour les personnes âgées sont aussi en développement : la Fondation Clair-Logis pourra se redéployer suite à l'acceptation par le peuple de la mise à disposition de parcelles afin de construire de nouveaux bâtiments, conformément aux standards d'aujourd'hui et mettant l'accent sur la création d'appartements que nous appelons de manière assez barbare, j'en conviens volontiers, « appartements protégés ». Ces projets suivent ainsi les recommandations cantonales qui visent à baisser la création de chambres EMS de manière à favoriser le maintien à domicile et l'autonomie des personnes.

Du côté du service dont je suis responsable, service qui s'appellera Service de la Cohésion sociale, de la jeunesse et du logement dès le 1^{er} janvier 2018, une allocation de fin d'année est distribuée aux ayants droits. De manière à ce que chaque personne qui aurait droit à cette allocation ne doit plus faire la démarche pesante d'amener sa décision de taxation à nos bureaux, nous avons mis sur pied un système, en collaboration avec le service des contributions, qui nous permet de distribuer cette rente de manière exhaustive. Cette mesure nous permet de donner cette rente à une centaine de personnes supplémentaires environ qui ne savaient pas ou qui ne faisaient pas la démarche de la demander auprès de nos services.

Cela met en lumière un élément important dont je vous parlais au début de ce message : la difficulté de parfois demander de l'aide, de prendre le téléphone et de poser des questions sur ce à quoi nous aurions droit en tant qu'individu. C'est pourquoi je vous invite, en cas de questions sur votre situation, à ne pas hésiter à prendre votre téléphone ou à passer dans les bureaux de notre agence AVS qui se situe à la rue du 23-Juin 13. Vous y serez accueillis, pendant les heures de bureau habituelles, par des professionnels qui prendront le temps avec vous d'étudier vos questions, de vous accompagner dans vos demandes ou de vous orienter vers les services que vous recherchez.

Mesdames, Messieurs, il est temps pour moi de me retirer et je réitère ici mes remerciements pour l'engagement dont fait preuve l'Avivo et me réjouis des contacts futurs que nous pourrions, à ne pas douter, encore et toujours améliorer.

Delémont, fête de Noël AVIVO le 13 décembre 2017

Matthieu Weissbrodt, chef du service de la cohésion sociale de Delémont